



PROGRAMME DE REVALIDATION

Enseignement Médical niveau 1 (EM1)

Textes de référence

Arrêté du 29 juin 2011 relatif à la formation médicale des personnels embarqués à bord des navires armés avec un rôle d'équipage.

Arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié relatif à la formation de prévention et de secours civiques de niveau 1.

Niveau(x) de formation et titre(s)

Attestation menant à la mise à jour du diplôme correspondant (EM1)

Prérequis pour l'entrée en formation

Tout candidat à la revalidation du certificat d'Enseignement Médical de niveau 1 (EM1) doit :

- Être titulaire du médical 1 initial
- Être titulaire d'un **certificat d'aptitude médicale des gens de mer en cours de validité.**

Public concerné

Tout marin dont la formation EM1 a été suivie et attestée préalablement et nécessite d'être recyclée.

Objectifs de la formation

Révision des acquis, théorie et pratique.

Le stagiaire sera capable, au sortir de la formation, de donner les premiers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires, en cas d'accident ou de maladie à bord.

Il (elle) sera également en mesure d'appliquer les règles d'hygiène et de prévention à bord.

Validité

Certificat d'aptitude soumis à revalidation quinquennale.

Durée de la formation et nombre minimum et maximum de stagiaires

Formation « **Revalidation Enseignement Medical niveau 1** » : 10 heures

Minimum : 8 personnes

Maximum : 12 personnes

Lieu de la formation

Centre Louis BENET - 5 rue Victor Delacour - 13600 LA CIOTAT

Moyens pédagogiques de la formation

La formation est dispensée en continu sur un temps plein, en centre de formation et en présentiel.

Les parties théoriques se déroulent dans une salle de cours classique, équipée du matériel suivant :

- bureaux et chaises
- ordinateur et vidéoprojecteur
- matériel de démonstration spécifique

Pour les parties secourisme : salle de formation dédiée équipée de matériel de premiers secours opérationnel

Méthodes pédagogiques

Formation théorique et pratique : apport de connaissances, approche par les compétences, exercices pratiques, cas concrets, simulations, démonstrations commentées justifiées, démonstrations pratiques dirigées.

Modalités d'évaluation

Formation théorique et pratique.

Uniquement en présentiel.

Avoir participé à la formation en pratiquant les gestes lors de cas concrets et simulations

Coût, horaires, et dates de formation

Consulter notre site internet : <https://www.tauroentum-formation-maritime.com/>

Ou nous contacter : secretariat@tauroentum-formation.com

Financement

Plusieurs possibilités existent suivant le statut du demandeur, notamment :

Salariés

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive>

Transition Pro : <https://www.transitionspro.fr/>

L'employeur

Demandeurs d'emploi

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html>

France travail : <https://www.francetravail.fr/accueil/>

Demandeurs d'emploi de moins de 26 ans

Compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive>

Mission locale du lieu d'habitation : <https://www.mission-locale.fr/>

Travailleurs Indépendants

AGEFICE : <https://communication-agefice.fr/>

FIF PL : <https://www.fifpl.fr/>

Annexes

Tableau 1 - Niveau d'enseignement médical en cours de validité requis pour les personnels désignés pour dispenser les soins médicaux d'urgence à bord d'un navire.

	NAVIRE DE JAUGE BRUTE INFÉRIEURE À 200 ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 20 milles des côtes	NAVIRE DE JAUGE BRUTE ÉGALE OU SUPÉRIEURE À 200 ou s'éloignant à une distance supérieure à 20 milles des côtes
	Enseignement médical de niveau I (EM I)	X
Enseignement médical de niveau II (EM II)	X	X
Enseignement médical de niveau III (EM III)	X	X

Tableau 2 - Niveau d'enseignement médical en cours de validité requis pour les personnels désignés pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord d'un navire.

	NAVIRE DE JAUGE BRUTE inférieure à 200 ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 20 milles des côtes	NAVIRE DE JAUGE BRUTE ÉGALE ou supérieure à 200 et inférieure à 500 ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 200 milles des côtes ou tout navire de jauge brute inférieure à 200 s'éloignant à une distance supérieure ou égale à 20 milles des côtes mais inférieure ou égale à 200 milles des côtes	NAVIRE DE JAUGE BRUTE égale ou supérieure à 500 ou s'éloignant à plus de 200 milles des côtes
Enseignement médical de niveau I (EM I)	X		
Enseignement médical de niveau II (EM II)	X	X	
Enseignement médical de niveau III (EM III)	X	X	X